53e ANNEE. — N° 2. *Publication mensuelle.* FEVRIER 1959.

**Organe du CERCLE PÉGASE**

SOCIETE ROYALE — FONDE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la FEDERATION BELGE DU CYCLOTOURISME

**SECRETARIAT** : R. Goisse, 89, rue des Deux Eglises, Brux. 4.

TRESORERIE :
Fernand STOCK, rue de la Victoire, 219.
Tél. : 37.37.88.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12.
Cercle Pégase, Bruxelles.

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

# Assemblée mensuelle du lundi 2 février 1959, à 20 h. précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le LUNDI 2 FEVRIER 1959, à *20 h. précises, au local : « PIEDBŒUF-BOURSE »*, rue du Marché-aux-Poulets, 35, Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 5 janvier 1959 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Voyage en Fagnes ;
4. Kermesse aux boudins ;
5. Divers ;
6. *A dos de chameau au pays des Pharaons*, par Mademoiselle Damen. Films et commentaires.

Le Comité se réunira au local, *Piedbœuf-Bourse*, 35, rue du Marché-aux-Poulets, à Bruxelles, le jeudi 5 février 1959, à 20 h. précises.

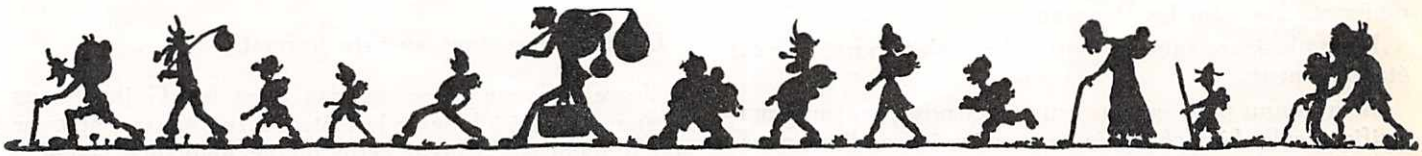

# Excursions pédestres dominicales

*Dimanche 1er février 1959. — Nous irons tous à Esschenbeek.* — Réunion à 9 h. 45' au Fort Jaco, Verrewinckel, Hollebeek, Clettbos, Alsemberg (P.N. *In de Zwaan*) ; départ à 14 h. 15' précise Elsenheide, Tournepe, Esschenbeek, Halle. Retour en train. Fin d'après midi au *Cider Huis*. C'est notre ami Justin qui nous invite. 17 km.
Pilote : M. J. Driessen.

*Dimanche 8 février 1959.* — Réunion à 10 h. Quartier Léopold en autobus pour Wavre à 10 h. 15', arrêt de la Bawette, Stadt, Le Culot, Bois Buck, Gastuche, Doiceau, Bois de Bercuit, Dion le Val (P.N. café derrière l'église, café et potage assurés) ; Bois du Val, Le Grand Bon Dieu, Chapelle Robin, Wavre. 14 km.
Pilote : M. R. Jacobs.

*Dimanche 15 février 1959.* — « A ». Réunion à 10 h. Porte de Ninove (trams 15 - 35 - 63). Départ à 10 h. 15' en tram vicinal « NI » pour Dilbeek-Village, Vlaesendael, De Hoeve, Vlesenbeek, (P.N. *Café Jérusalem*, face à la Maison Communale) ; La Zuen, Rukkelingen, Mekingen, Stroppen, Hal. (Dégustation d'une bonne bouteille de « Duivelsbier ». Retour en train. 15 km.
Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre : autobus de Hal à la Roue à 13 h. Vlesenbeek, arrivée à 13 h. 10'.

« B ». — *Voyage en Fagne de la Chefna, le 15 février 1959.* — Voir article d'autre part.

*Dimanche 22 février 1959.* — Réunion place Rouppe à 9 h. 50'. Départ en tram à 10 h. 05', Lennick St Martin-Vyverteelen, Diepenbroeck, Lennick St Quentin, Château de Staffelberg, Lombeek Ste Marie (P.N. *In de Kroon)* ; Chapelle Ste Barbe, Bossuit, Tomberg, Route de Ninove, retour en tram. 14 km.

Pilote : M. R. Jacobs.

*Dimanche 1er mars 1959. — Kermesse aux boudins au Mutsart.* — (Voir article d'autre part).

Notre ami Roger Guiaux nous donne rendez-vous à 9 h. 45', Porte de Namur, coin de la Rue de Namur. Départ à 10 h., et nous pilotera dans ce qui reste de notre bon vieux Bruxelles, du haut de la ville, il nous conduira au Palais d'Egmont, Jardin du Sablon, église de Notre Dame des Victoires, La Chapelle, le Vieux Marché et dans toutes nos bonnes vieilles strotjes et impasses et nous pensons qu'il y aura même encore un bon verre à boire en guise de premier apéritif. Ensuite départ en tram 1 pour le Mutsart pour y passer encore une bonne journée Pégase.

*VOUS QUI AIMEZ VOTRE CERCLE. — VOUS QUI ETES ASSIDU A NOS PROMENADES FAITES EGALEMENT UNE PROPAGANDE ASSIDUE POUR LUI. — MERCI.*

# Kermesse aux Boudins

LE 1er MARS 1959

Après une prospection assez poussée aux environs de Bruxelles, afin de trouver l'endroit idéal pour notre Kermesse aux Boudins 1959, nous croyons avoir trouvé l'établissement qui contentera les plus difficiles de nos membres.

C'est donc aux « *4 As* », 50, rue de Wandt à Mutsaert, que nous vous convions cette année, pour y déguster les plats composant les menus que nous vous soumettons et qui ont été choisis spécialement pour les fins gourmets que sont les Pégaseux.

Pour plusieurs raisons, notre choix s'est porté sur cet établissement.

Bien connu pour sa fine cuisine et possédant une magnifique salle *bien chauffée* au premier étage, d'une capacité d'au moins 100 personnes, qui nous sera exclusivement réservée, il est situé aux portes de Bruxelles, dans un site agréable, à deux pas de la *Tour Japonaise*. Les trams vicinaux G. et L. gare du Nord et bruxellois nos 1 et 52 du centre vous conduiront à sa porte en 20 minutes, au tarif ville et pour le retour vous pourrez disposer de trams toutes les 15 minutes jusque 0 h. 04'.

Vous avez le choix entre deux menus :

1° *MINESTRONE AU FROMAGE*
*1 BOUDIN NOIR*
et
*1 BOUDIN BLANC A L'ORANGE*
(spécialité de la Maison)
*COMPOTE — POMMES DE TERRE PUREE*
*GATEAU*
*CAFE*

pour le prix de 65 francs, service non compris.

2° *MINESTRONE AU FROMAGE*
*1 BOUDIN NOIR*
et
*1 BOUDIN BLANC A L'ORANGE*
(spécialité de la Maison)
*COMPOTE — POMMES DE TERRE PUREE*
*COTE DE PORC*
*SALADE MAYONNAISE et POMMES FRITES*
*GATEAU*
*CAFE*

pour le prix de 95 francs service non compris.

Les boissons étant au prix normal.

Votre nouveau directeur des fêtes M. Goisse, nous revenant gonflé à bloc de la Côte d'Azur, saura employer son dynamisme à créer cette bonne ambiance si chère aux Pégaseux. Il y aura bien entendu de la musique, des jeux, des chansons, etc. pour tous les goûts et surtout on dansera à saturation.

Les inscriptions avec versement du prix du menu choisi augmenté du service soit 75 francs pour le N° 1 et 110 francs pour le N° 2, seront prises au cours de notre prochaine séance du lundi 2 février, mais si vous voulez faciliter la tache des organisateurs, vous verserez dès réception du présent bulletin votre participation au compte de chèques postaux n° 12.06.94 de M. Marcel Mansy à Crainhem.

Pour les purs, il y aura le matin une promenade apéritive pilotée par notre ami Guiaux dont vous trouverez d'autre part l'itinéraire. Rendez-vous à 9 h. 45', Porte de Namur, coin de la rue de Namur. Départ à 10 h. Rendez-vous à 13 h. 30', pour les autres participants, à l'établissement cité ci-dessus. Le dîner sera servi à *14 heures très précises.*

# ÉCHOS

PERCEPTION DES COTISATIONS. — Nous prions instamment nos membres de bien vouloir verser le montant de leur cotisation pour 1959, soit au Trésorier à l'assemblée mensuelle, soit au compte chèque postal n° 14.72.12 du Cercle Pégase, rue de la Victoire, 219, à Bruxelles. Cotisations : Membre adhérent : 50 fr. ; membre A.S.B.L. : 50 fr..

Les cotisations suivantes peuvent également être versées à la Trésorerie du Cercle : Fédération Belge du Cyclotourisme : 40 fr. ; Auberges de la Jeunesse : pour les plus de 20 ans : 45 fr., pour les moins de 20 ans : 30 fr., droit d'entrée : 10 fr..

# Voyage en Fagnes du 15-2-1959

Le voyage que nous organisons cette année, sera une nouveauté. Le trajet se fera en chemin de fer et aura comme objectif les Fagnes de la Chefna.

Départ de Bruxelles-Midi à 6 h. 50', ou de Bruxelles-Nord à 7 h.. Arrivée à Quareux à 9 h.. La Chefna, Ferme de la Picheratte, Ville au Bois, Pansier, Source de l'Eau Rouge (altitude 562 m.), La Fange, La Vecquée, Cour, Vallée du Roannay, Moulin de Ruy, Moulin Moustier, Roanne, Point de vue de la Cascade de Coo depuis Longue Heid, Coo (souper). Gare de Roanne, Coo. Départ à 19 h. 15'. Arrivée à Bruxelles-Nord à 21 h. 45'. Bruxelles-Midi à 21 h. 55'. 17 km..

Prix : 135 francs. Inscription à la séance du 2 février 1959 avec versement des arrhes. (Pilote : M. R. De Bock), titulaire du C. C. P. 8184.26.

Prix du soûper à Coo : 35 fr..

Menu unique : Beafsteack - pommes frites.

P.S. — Se munir de bonnes chaussures les Fanges étant toujours très humides, ainsi que de boissons pour le P.N. intégral.

# Coin du Photographe

## Le Filtre Polarisant

Il existe trois sortes de filtres utilisés en photographie en couleurs :

— les filtres anti-UV ;
— les filtres polarisateurs ;
— les filtres correcteurs de lumière.

Examinons l'emploi des filtres polarisants. Mais d'abord parlons du phénomène de la polarisation.

Pour faciliter la compréhension, plaçons un petit *Larousse* droit sur une table et ouvrons-le de telle manière à ce que les deux cartons de sa couverture viennent à coïncider. Répartissons les feuilles autour de la charnière du livre.

Si, pour fixer les idées, on représente la direction de propagation d'un rayon lumineux par le dos (charnière) de ce petit *Larousse*, nous devons admettre — sans pouvoir l'observer — que la lumière vibrera dans *tous les plans* ici représentés par les feuilles du *Larousse*.

Cependant, en disposant un écran de polarisation sur le trajet de la lumière, celle-ci vibrera dans *un seul plan* (A). Quel plan ? Le plan qui aura traversé l'écran polarisateur parce qu'il était parallèle aux particules cristallines microscopiques composant l'écran.

Ajoutons maintenant un second écran polarisant, mais plaçons le de manière à ce que sa structure cristalline forme un angle droit avec le plan (A) de vibration du rayons lumineux déjà polarisé. Le rayons ricoche. Il y a extinction totale. Les deux écrans sont dits *croisés*.

Si nous plaçons le second écran polarisant de manière à ce que sa structure cristalline soit parallèle avec le plan (A), toute la lumière issue du premier écran traverse sans encombre le second écran. Les deux écrans sont dits *parallèles*.

Evidemment, entre ces positions extrêmes, l'on trouve toutes les positions d'extinction partielle. Voilà le phénomène de la polarisation.

Or, tout ce qui est reflets, provenant d'une réflextion régulière sur une surface polie, est comparable au phénomène observé avec le premier écran polarisant. C'est-à-dire que si un rayon lumineux frappe une surface non métallique sous une certaine inclinaison, le rayon réfléchi sera polarisé. Cette polarisation sera maximum lorsque l'angle d'incidence (angle du rayon lumineux avec la surface polie) aura une valeur voisine de 30-35° suivant la matière de l'objet réfléchissant.

Il suffira de placer cocnvenablement (croisé) un écran polarisant sur l'objectif, pour obtenir de cette surface réfléchissante une photo sans reflets. Ceci est primordial dans la prise de vue d'étalages, de personnes portant des lunettes, de chambres avec des cadres et avec des meubles brillants, de surfaces d'eau.

D'autre part, comme une portion importante de la lumière bleue du ciel est polarisée par éparpillement sur les molécules de l'air un écran de polarisation peut être utilisé très avantageusement en vue d'accentuer le contraste des nuages, d'intensifier le bleu du ciel, de réduire le voile atmosphérique des lointains éclairés latéralement et de supprimer la dominante bleue qui résulte naturellement de la réverbération de la lumière du ciel sur des paysages découverts.

L'utilisation totale de la polarisation de la lumière du ciel est possible quand la prise de vue a lieu perpendiculairement aux rayons solaires. Autrement dit, il y a utilisation totale, quand l'axe optique de l'appareil photographique, forme avec la droite imaginaire joignant le

soleil à l'appareil, un angle droit. Par conséquent, à midi, la zone de polarisation maximum s'étend presque sur tout l'horizon.

De plus, le filtre polarisant augmente la saturation des couleurs de certains corps. il augmente le contraste et marque un net avantage dans l'enregistrement des détails et dans la séparation des différents plans du sujet. Dans les conditions idéales, la comparaison entre la photographie avec filtre polarisant et la photographie témoin est telle que l'on pourrait croire qu'il s'agit de deux sujets séparés.

Les polarisateurs se comportent comme des filtres absorbants : cœfficient de prolongation de pose 3 ou 4 X, correction de la valeur de lumination — 1,5.

Certains cristaux, comme le spath, permettent de réaliser des polarisateurs presque parfaitement transparents, mais encombrants et chers (prisme dit de Nicol). En photographie, on se sert presque exclusivement de lames « polaroïd », pellicules plastiques contenant de minuscules cristaux d'iodosulfate de quinine, uniformément orientés.

On donnera la préférence aux filtres polarisants qui sont maintenus entre deux galets de verre plan (verres optiques spéciaux, plan-parallèles), de façon que les altérations de leur surface ne risquent pas d'intervenir dans la netteté de l'image. Ils doivent être mécaniquement stables, insensibles aux chocs et inaltérables sous des conditions d'utilisation normales (chaleur). A noter que des formes spéciales sont disponibles pour l'emploi sous les tropiques.

Ajoutons que le phénomène de la polarisation de la lumière est utilisé en studio, notamment lorsqu'il s'agit d'un travail de copie de tableau ou de dessin. Le filtre polarisant placé sur l'objectif est associé à un filtre polarisant placé devant la sourcec dumineuse.

Recueilli par *C. D. L.*

# Savez-vous que

*Zellik*, qui se retrouve sous la forme Zelk (dép. de Halen), provient d'un conjectural (*) *Sethlik*, diminutif du mot *sethl-*, « établissement, colonie ». Le mot est apparenté à *Zelem* (Arr. de Hasselt) qui provient de (*)*Sethlik-Heim*, « habitation près de la petite colonie » et à *Zedelgem*, du germanique (*) *Sethlinga-Heim* « habitation près des colons ».

Le mot *Zinnik*, comme le mot *Soignies* (au X^e siècle, *Soniacas)*, proviennent de toute évidence du latin *Sinna* ou *Sunna*, qui désignait la Senne. De même la forêt de Soignes Zoniënbosch). Comme il arrive souvent, le nom de la rivière a servi à désigner une localité riveraine (c'est, par exemple, le cas pour l'Amblève, qui passe à Amblève, pour la Lasne qui arrose Lasne, pour la Voer qui a sa source à Ter-vueren, etc.).

Il semble bien que le mot « Zinneke » variante du « Straton » (straathond), par lequel le Bruxellois désigne un chien bâtard et de bien piètre allure, soit également apparenté à la Senne : il désignait les chiots qui n'étaient guère bons qu'à périr, noyés dans la rivière. . .

Quant au suffixe *-ik*, notamment dans Doornik (Tournai), Gellich, Gemmenich, Goyck (Gouvy), Kessenich, Lennick, Sinnich, Wervicq, Wilrijck, etc., il provient d'une terminaison gallo-romaine en *-Acus, -Iacus, -Iacas*, qui, accolée le plus souvent à un nom propre, a donné des terminaisons fort diverses, telles que *-y* (dans Bailly, Blicquy, Chiny, Ciply, Wailly, etc.) ; *-aix*, avec variantes orthographiques en *-ey, -et, -iers, -ee*, etc. (dans : Ciney, Couillet, Courtrai, Éclaye, Goyet, Maizeret, Montegnée, Ligney, Jumet, Renaix, Verviers, Vichenet, etc.) ; *-aken* (dans : Vissenaken, Semmersake, Lanaken, Geldenaken (Jodoigne), Kortenaken, etc.) ; et même « extravagantes », telles que Alken, Cavins, Kemzeke, Jodoigne, etc..

## UN PARC NATIONAL EN FRANCE

Un parc national est sur le point d'être créé en France. Plusieurs départements sont sur les rangs, mais il semble que, dans cette compétition pacifique, la Savoie soit en excellente place pour avoir sur ces terres ce parc national français. Elle est prête à offrir au Conseil supérieur de la protection de la nature — qui émane tout à la fois du Ministère de l'agriculture et de celui de l'éducation nationale — un territoire qui n'a peut-être pas son pareil en France.

Ce parc serait situé dans le massif de la Vanoise, dans les Alpes françaises, entre la vallée de l'Isère dans la Tarentaise, au nord, et la vallée de l'Arc, dans la Maurienne, au sud. Ce massif est à une altitude moyenne élevée et les glaciers ne sont pas loin. A la frontière alpine, ce parc serait contigu avec le Parc national italien du Grand Paradis. Il y a là un avantage qui n'échappe à personne.

En effet, dans cette réserve italienne en plein développement, bouquetins et chamois se multiplient à un rythme si accéléré qu'au cours des douze dernières années, le nombre des bouquetins, par exemple, a décuplé, soit passé de 400 à 4.000.

Les études faites en Savoie, pour l'installation de ce parc à la Vanoise, sont fort avancées et le parc serait divisé en trois zones distinctes, qui intéressent une trentaine de communes.

Au centre se trouverait la réserve intégrale avec, comme son nom l'indique, protection absolue des animaux.

Cette première zone serait entourée d'une seconde, reliée au Grand Paradis et constituant le parc proprement dit. Concentriquement toujours, il se trouverait une troisième zone, appelée pré-parc, constituée par les communes intéressées. Il s'y trouverait, cela se conçoit, des aménagements touristiques, d'éducation nationale et ruraux.

(« L'Echo montagnard »).

Imp. Reynaert-Van Deun, rue Froebel, 9, Brux. Tél. 12 78 05.